

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B402-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B402

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation de la rue Berthier sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_04

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Co-rapporteur : Catherine RIVET-JOLIN

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Réhabilitation de la rue Berthier sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence
- Bilan de clôture et quitus donné au mandataire.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence gestion et entretien des zones d'activités transférées, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation de la rue Berthier sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence. La SEMEPA avait obtenu le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation des travaux de cette opération. Les travaux sont terminés et les délais de garantie de parfait achèvement sont expirés. Il s'agit aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA.

Exposé des motifs :

Par délibération du Conseil Communautaire n° 2007-A071 du 2 février 2007 et en concertation avec la commune d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de réaliser la requalification de la rue Berthier sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence et de confier la maîtrise d'ouvrage à un mandataire. Le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été attribué à la SEMEPA le 11 mai 2007, sous le numéro 3C07M12, opération référencée B8 par la SEMEPA.

Les travaux sont aujourd'hui terminés et le délai de garantie de parfait achèvement est expiré.

En date du 31 juillet 2012, la SEMEPA a fait parvenir à la Communauté du Pays d'Aix le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Communauté du Pays d'Aix de 81. 677,08€ TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n°933 – bordereau 333 et a été perçue en date du 22 février 2013.

La SEMEPA sollicite aujourd'hui la délivrance du quitus correspondant à ce programme et nous a transmis le Décompte Général Définitif dont détail ci-dessous :

Montant TTC de l'enveloppe financière prévue au marché	1. 450. 000,00€
Montant de la rémunération TTC versée à la SEMEPA	25. 893,40€
 <u>Recettes de la SEMEPA</u>	
Avances de la CPA :	1. 492. 966,00€ TTC
Rémunération de la SEMEPA :	25. 893,40€ TTC
Produits financiers de la SEMEPA :	14. 709,95€ TTC
Total des recettes :	1. 533. 569,35€ TTC
 <u>Dépenses de la SEMEPA</u>	
Frais divers (publicité, reprographie, géomètre, contrôle) :	16. 649,20€ TTC
Maîtrise d'œuvre, CSPS:	41. 046,72€ TTC
Travaux d'infrastructures :	1. 359. 645,04€ TTC
Frais financiers :	8. 657,91€ TTC
Honoraires de la SEMEPA :	25. 893,40€ TTC
<u>Titre de Recettes en faveur de la CPA :</u>	<u>81. 677,08€ TTC</u>
Total des dépenses :	1. 533. 569,35€ TTC
 Solde disponible SEMEPA :	 0,00€ TTC
Solde de l'opération :	0,00€ TTC

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°85.704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2007-A071 du Conseil communautaire du 2 février 2007 approuvant le programme de travaux et la création de l'autorisation de programme correspondante ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

VU la demande de quitus formulée par la SEMEPA en date du 22 juillet 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture du mandat confié à la SEMEPA pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la rue Berthier sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence sur la base du bilan financier fourni ;
- **DONNER** quitus à la SEMEPA pour le marché visé dans l'exposé qui précède ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires.



Aix en Provence, le 22 Juillet 2013

Madame le Président de la Communauté
du Pays d'Aix
CS 40868

13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Nos Réf. : ThC/RB/n° 35/13



13070135

Objet : - CPA (B8)

- Commune d'Aix en Provence
- PAA - Programme 2007
- Décompte Général Définitif

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence COURRIER ARRIVE LE: 26 JUL. 2013 N° 308.P. 35/33951
--

A l'attention de Madame Dominique WEIBEL :

Madame le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le Décompte Général Définitif, conformément à la Convention de Mandat qui se rapporte à l'affaire citée en objet dont le déroulement financier est le suivant :

Montant de la Convention CPA/SEMEPA :	1.450.000,00 € TTC
Montant des recettes :	1.507.675,95 € TTC
Montant des dépenses définitives :	1.425.998,97 € TTC
Titre de recettes versé à la CPA :	81.677,08 € TTC

L'analyse de ce décompte fait apparaître un solde nul.

Conformément à la Convention de Mandat, nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer quitus, la SEMEPA ayant complètement exécuté les missions prévues à la convention.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Président, l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux.

DGST - Courrier Arrivé le: 29.7.13	
T PENNEC	S LEANDRI
Y COULET	E LEBAUBE
R. PENNEC	A. BASSI
D WEIBEL	D DURAND
V SENAME	
Autres :	

Le Directeur

Jean-Louis VINCENT

Direction Infrastructures des ZA et des EV				
Observations:				
Courrier arrivé le:	29 JUL. 2013		470	
	Original	Copie	Original	Copie
DW		0	SO	
CD	X		AG	
MLL			CG	
Fin				

P.J. : Décompte Général Définitif arrêté au 31/07/13

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
Communauté du Pays d'Aix

Commune d'Aix en Provence - PAA - Programme 2007

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Arrêté au 31/07/13

I/ AVANCE DE LA COLLECTIVITE

Avance forfaitaire le :	01/08/2007	358 800,00 €	Cumul :	1 492 966,00 € TTC
Avance n° 1, le	16/10/2008	774 166,00 €		
Avance n° 2, le	15/12/2008	190 000,00 €		
Avance n° 3, le	08/01/2010	80 000,00 €		
Avance n° 4, le	09/11/2010	90 000,00 €		

II/ RECETTES

Produits Financiers	2007	5 674,17 €	Cumul :	14 709,95 € TTC
	2008	7 234,15 €		
	2009	392,94 €		
	2010	436,27 €		
	2011	825,74 €		
	2012	146,68 €		

III/ HONORAIRES SEMEPA 25 893,40 € **Cumul :** 25 893,40 € TTC

TOTAL I + II + III

1 533 569,35 € TTC

III/ DEPENSES

1° TRAVAUX 1 425 998,87 € TTC

2° REMUNERATION 25 893,40 € TTC

3° SOLDE versé à la CPA 81 677,08 € TTC

TOTAL III

1 533 569,35 € TTC

TOTAL (I+II) - III

0,00 € TTC

Le Directeur
de la SEMEPA

Jean-Louis VINCENT

Monsieur Le Vice Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Gérard DELOCHE

OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation de la rue Berthier sur le pôle d'activités d'Aix-en-Provence - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013